

# COMPTE RENDU

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 Novembre 2002**

à 18 heures

**PRESENTS** : M.SALLIOU P.- Maire

Mmes et Ms GEORGES Y. - LE FOLL M. - HENRY B. – FREMONT L. – THOMAS D. - COLLOBERT H. – Adjoints,

Mmes et Ms LE BAIL M. – LE VEZOUET JP. – JONET S. – PERSONNIC A. - LE ROUX P – GUENNIC MT. – MEUNIER J. – ANGER M.. – JOUANIGOT A. - KERHERVE J.- RICHARD G.

**ABSENTS** : Mme MABIN B. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.

M. PLOUX G. qui donne pouvoir à M. COLLOBERT H.

Mme MONNIER M. qui donne pouvoir à Mme JOUANIGOT A.

Ms LE MARREC Y. – SALAUN JC.

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- Budget Supplémentaire 2002
- Avenant au marché EUROVIA : Lotissement du bourg
- Demande de subvention de l'association « Camellia »
- Information sur le contrat enfance, par S. JONET
- Informations diverses en fin de réunion, hors séance de conseil municipal.

### **1° POINT – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2002**

Le maire indique que la commission finances s'est réunie le 28 octobre pour préparer le budget supplémentaire 2002 présenté ce soir.

Il passe la parole à M. LE FOLL.

#### **1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les sommes portées en section de fonctionnement représentent des réajustements par rapport au budget primitif.

Lecture des différents articles concernés

L'excédent dégagé (recettes - dépenses) permet un virement 10 000 € en section d'investissement.

## **2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

M. LE FOLL passe revue les opérations pour lesquelles sont prévus des crédits nouveaux.

### ACQUISITIONS DIVERSES

- \* Mobilier pour les salles d'association et la salle de conseil
- \* Informatique dans les écoles suite à accord de subvention
  - 2 Postes à l'école du Croissant
  - 5 Postes à l'école du bourg
- \* Installation de rideaux dans 3 classes à l'école du Croissant
- \* Achat d'un sèche linge pour l'école du Croissant

### ECOLE DU BOURG

- \* Mobilier complémentaire pour la classe de CP
- \* Installation de rideaux dans toutes les classes
- \* Mise en place d'une grille sur la porte des sanitaires extérieurs
- \* Crédit à prévoir pour solder les travaux de construction du bâtiment

Les autres opérations ne nécessitent pas de crédits supplémentaires.

Le maire demande aux conseillers de voter sur cette proposition de budget supplémentaire.

Accord unanime des membres présents.

En marge du budget supplémentaire de la commune M. LE FOLL fait état de l'analyse financière élaborée par la Communauté de Communes, au vu des résultats de l'exercice 2001.  
(Ci-joint détail de cette analyse)

## **2° POINT – LOTISSEMENT DU BOURG - AVENANT AU MARCHE EUROVIA**

Un marché pour les travaux de viabilisation du lotissement du bourg a été signé avec l'entreprise EUROVIA le 2 novembre 2000, pour un montant de 261 104,48 € TTC

En cours de chantier, des travaux non prévus au marché ont été réalisés :

- \* les surfaces restées dans le domaine communal ont été aménagées aux frais de la commune (accès au garage de chaque construction et pelouse côté rue)
- \* l'allée piétonne côté cimetière sera sablée et non enrobée comme prévu initialement

Il y a lieu également de prolonger le délai d'exécution de la tranche conditionnelle du marché, de 6 mois.

Les travaux supplémentaires se chiffrent à 5 308,53 € HT soit + 2,43 % du montant du marché. Le montant total du marché est ainsi porté à 267 453,49 € TTC.

Accord du conseil

## **3° POINT – DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION CAMELLIA**

Cette demande nous est parvenue après le vote des subventions 2002.

Le montant proposé pour la subvention est de 150 €.

L'association Camellia va fournir 13 camélias qui seront plantés dans la rue des « camellias ». Le coût sera pris en charge par la Sté HLM.

Accord du conseil pour la subvention proposée.

A JOUANIGOT demande ce qu'il est, de la demande de subvention pour la bibliothèque.

B HENRY répond qu'il a demandé des détails sur la situation financière de la bibliothèque et en particulier le solde du compte bancaire.

Si besoin, le problème sera examiné avant la fin de l'année.

#### **4° POINT – CONTRAT ENFANCE – EXPOSE DE S. JONET**

L'accueil petite enfance est insuffisant sur les communes du secteur de GUINGAMP

A l'heure actuelle on trouve uniquement, la crèche Pinocchio – l'O P E : atelier d'éveil – la ludothèque de PLOUMAGOAR.

Les assistantes maternelles travaillent de façon isolée.

1276 enfants de moins de 6 ans ont été répertoriés sur le territoire de la communauté de communes.

Depuis le 1 janvier 2002, la communauté de communes de GUINGAMP s'est dotée de la compétence enfance.

La commission a souhaité signer très rapidement, un contrat enfance, qui doit lui permettre d'obtenir une subvention importante de la CAF.

Des besoins réels ont été recensés pour des gardes atypiques, par exemple, le matin de bonne heure, des gardes d'urgence, une halte garderie.

La solution serait un centre multi-accueils.

Actuellement, un R.A.M. (Relais d'Assistants Maternelles) est en cours d'installation avec la création d'un poste d'éducateur avant la fin de l'année.

Ce RAM serait itinérant.

Le 17 Novembre, est organisée au Centre Social, une fête intitulée «Un jour dans une maison de l'enfance ».

Ce futur contrat enfance sera signé, avant la fin de l'année entre la CAF et la communauté de communes de GUINGAMP, pour une durée de 5 ans.

---

Fin de l'ordre du jour du conseil.